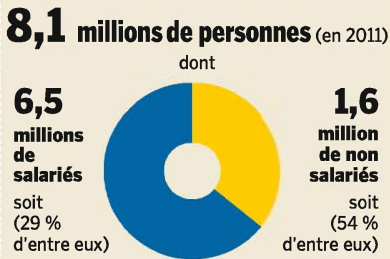
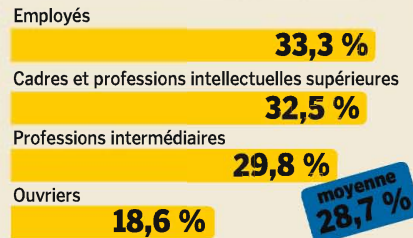


CES FRANÇAIS QUI TRAVAILLENT LE DIMANCHE



Selon la catégorie socioprofessionnelle



Les professions du privé les plus concernées



R.S. Source : Dares.

Faut-il modifier la loi sur le travail le dimanche ?

CONSUMMATION. Hier, des salariés de Bricorama, obligés de fermer le dimanche, ont manifesté leur colère. La faute aux actions en justice des syndicats, mais aussi à une loi qui a privilégié certaines enseignes et pas d'autres.

La scène, insolite, s'est déroulée hier à Paris à deux pas de la tour Montparnasse. Entre 200 et 300 salariés de Bricorama ont protesté devant le siège de FO. Motif : le syndicat a fait appel à la justice pour obliger l'enseigne de bricolage à ne plus ouvrir ses magasins le dimanche, privant ses employés d'une source de revenus non négligeable (voir page 3).

Une affaire — emblématique — qui relance la polémique sur ce dossier épineux du travail dominical. Sur le papier, pourtant, rien de plus simple : d'un côté, certains consommateurs, débordés durant leur semaine de travail, trouvent pratique de faire leurs courses le dimanche. De l'autre, certains salariés sont preneurs d'une mesure leur permettant d'arrondir leurs fins de mois. En principe, un certain nombre de per-

sonnes y trouverait donc son compte. L'idée, bien dans l'esprit du « travailler plus pour gagner plus » sarkozyste, fait l'objet, en 2009, de la loi Maillé, du nom du député UMP des Bouches-du-Rhône qui mena la bataille pour l'ouverture le dimanche de Plan de campagne, cet immense centre commercial aux portes de Marseille.

Dérogations en pagaille

Contestée par les syndicats, par les catholiques attachés au repos dominical et par les défenseurs du commerce de proximité, cette loi, mal ficelée et à l'impact limité en termes d'emplois, a brouillé les cartes en multipliant les dérogations pour les commerces alimentaires, les magasins situés dans les zones touristiques ou de forte consommation. Et provoqué des distorsions de concurrence entre enseignes. Brico-

rama ne pouvait pas ouvrir le dimanche là où le Leroy Merlin, distant de quelques kilomètres, y était autorisé. De plus, « l'argument du volontariat ne tient pas car les enseignes demandent dès l'embauche aux salariés s'ils acceptent de travailler le dimanche », relève Eric Scheerer, président de la fédération CFTC des employés du commerce.

« Il est clair qu'il faut revenir sur cette loi Maillé », assure Daniel Raouil, sénateur PS du Maine-et-Loire. Déjà, le sénat a voté fin 2011 une proposition de loi pour renforcer les droits des salariés travaillant le dimanche et pour limiter les dérogations. Mais le gouvernement est d'une prudence de Sioux sur ce dossier politiquement sensible. Et pour cause : aujourd'hui, plus de 1 salarié sur 4 (6,5 millions) travaille le dimanche.



La loi Maillé de 2009 a créé de multiples dérogations au repos dominical et, notamment, des exceptions dans les zones touristiques ou de forte consommation.

MARC LOMAZZI

VOIX EXPRESS

PROPOS RECUEILLIS PAR MARION KREMP

« Êtes-vous intéressé par l'ouverture des magasins le dimanche ? »



Alain Leblois

59 ans
cadre fonction publique
Lompert (59)

« OUI, il y a des promotions que l'on ne trouve que le dimanche. Il m'arrive d'aller dans les grandes zones commerciales qui sont ouvertes pour pouvoir en profiter. Généralement, c'est pendant les périodes de fêtes, de Noël par exemple, et pour des achats bien particuliers. Si le travail dominical se fait sur la base d'un réel volontariat, je n'y vois pas d'objection. »



Steven Aron

20 ans
chef de rang
Paris (XV*)

« OUI, c'est pratique ! Si on n'a pas eu le temps de faire ses courses dans la semaine, c'est quand même plus simple de faire les magasins quand on a du temps plutôt que tard le soir en sortant du travail. Je n'ai pas l'habitude de le faire, mais si je pouvais, je n'hésiterais pas, et si en plus ça permet à des salariés de gagner un peu plus, ça arrange tout le monde ! »



Nelly Duchesne

64 ans
retraîtée
Pierrefitte (93)

« NON, et même si c'était ouvert je n'irai surtout pas ! Aller dans les magasins le dimanche c'est cautionner le travail dominical, c'est du pur égoïsme de la part des clients ! Aujourd'hui, je ne travaille plus donc je peux faire mes courses quand je veux mais même lorsque j'étais salariée je trouvais le temps de faire mes courses pendant la semaine, il faut juste s'organiser ! »



Traore Damafy

24 ans
hôtesse de gare
Orléans (45)

« OUI, car je travaille en horaires décalés. Quand je rentre chez moi, les magasins sont souvent fermés. Alors, mes courses, je suis presque obligée de les faire le dimanche ou bien très tard le soir. Mais pour le shopping ce serait bien aussi de pouvoir prendre le temps le dimanche plutôt que de se précipiter le samedi quand il y a du monde plein les magasins. »



Jean-Marie Kutek

64 ans
retraité
Avignon (84)

« NON, il faut respecter le repos dominical. Le dimanche, c'est sacré, je le réserve à ma famille et à mes loisirs. Je considère qu'il faut un jour de repos dans la semaine pour le bien-être de tous, c'est culturel. C'est peut-être plus simple pour moi qui suis à la retraite et je comprends que cela peut arranger certaines personnes qui ne peuvent trouver de moment dans la semaine. »

Ce que dit la législation

En France, le repos dominical est la norme. Mais depuis 2009, certains commerces ont la possibilité d'ouvrir tous les dimanches s'ils répondent à des conditions précises. Les commerces alimentaires ont, par exemple, une dérogation d'ouverture jusqu'à 13 heures. Les commerces situés dans des zones urbaines de plus d'un million d'habitants peuvent aussi ouvrir le dimanche s'ils sont dans un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (Puce), dans des zones d'intérêt touristique ou thermal, ainsi que certaines zones touristiques (définies par les préfets). En dehors de ces cas, un commerce a le droit d'ouvrir ponctuellement à condition de ne pas dépasser 5 dimanches maximum par an selon la dérogation accordée soit par le préfet, soit par le maire. Les employeurs ont le droit d'imposer ces changements d'horaires à leurs salariés, à condition de leur offrir un autre jour de repos hebdomadaire. En revanche, les heures de travail dominical sont majorées de l'ordre de 20 % et jusqu'au double du salaire normal, selon la convention collective du secteur.

CGUE.

Un impact économique limité

La loi de 2009 sur l'ouverture du dimanche devait faire l'objet d'une étude d'impact. Mais, en l'absence de chiffres précis, la seule étude complète est ancienne - elle date de la fin 2008. Réalisée par le Crédoc, elle faisait apparaître, selon les scénarios envisagés, un impact sur l'emploi oscillant entre 5 400 suppressions d'emplois dans le cas où les hyper « cannibalisaient » les commerces de détail et 14 800 créations de postes dans l'hypothèse d'un « effet d'offres ». Entre d'un côté les salaires versés en plus et les coûts logistiques, et de l'autre les recettes, l'impact en terme de marges est lui aussi marginal.

UNE SITUATION CONTRASTÉE EN EUROPE

- Les pays qui...
 - ... l'autorisent
 - ... le limitent
 - Celui qui...
 - ... l'interdit



« C'est une catastrophe, je perds 200 € par mois »

VÉRONIQUE LENOIR • salariée depuis dix ans chez Bricorama

Un cercueil et des gerbes de fleurs. Avenue du Maine (Paris XIV^e), c'est leur enseigne que les salariés de Bricorama ont symboliquement enterrée. Car les quelque 300 manifestants qui ont battu le pavé hier en sont persuadés : « Si Brico ferme le dimanche, l'entreprise ne s'en remettra pas. » Et eux non plus, semble-t-il : tous sont venus réclamer le droit de travailler le septième jour sous les fenêtres du siège de FO, qui a traîné la direction de Bricorama en justice pour non-respect du repos dominical. « Force ouvrière, force obscure », clament les pancartes brandies par les manifestants. Véronique Lenoir, 32 ans, dont dix ans passés dans les rayons du Bricorama de Meaux (Seine-et-Marne), ne parvient pas à cacher sa colère, mêlée d'écoeurement. Depuis quatre ans, elle a dû renoncer à travailler le dimanche puisque son magasin a fermé ce jour-là, mais « le manque à gagner », elle en pâtit encore : « J'ai subi une perte de salaire de 200 € par mois qui m'a contrainte à revoir le mode de garde de mes deux enfants et beaucoup d'autres choses de la vie courante. Je suis là par solidarité. Pour certains de mes collègues littéralement pris à la gorge, étranglés par des crédits qu'ils ne parviendront peut-être plus à rembourser, un loyer qui deviendra encore plus difficile à payer, c'est une catastrophe. Laissez-nous bosser ! Laissez-nous ce choix. »



PARIS (XIV^e), HIER. Véronique veut qu'on lui « laisse le choix » de travailler le dimanche. (LP/CÉCILE BEAULIEU)

« femme de 49 ans, tente de faire entendre sa voix : depuis la semaine dernière, le Bricorama de Bondy (Seine-Saint-Denis), où elle est employée depuis douze ans, garde portes closes le septième jour, au grand dam de cette mère de famille qui comptait sur les 400 € que lui rapportait ce travail dominical « choisi sans la moindre pression de la direction », insiste-t-elle. « Ça représentait exactement la moitié de mon loyer. Mais, au-delà de la perte financière, c'était très agréable d'avoir, en contrepartie, des heures récupérées en semaine pour les courses, les rendez-vous médicaux. Toutes ces choses que l'on ne peut pas faire le dimanche. » Changer d'enseigne ? Elle n'y pense même pas : « Bricorama, c'est devenu ma famille. Je reste et je me battrais jusqu'au bout ! » Le même sentiment d'injustice est répété à l'envi par les manifestants et pour tous une semblable interrogation : « Pourquoi d'autres enseignes de bricolage, d'ameublement, de décoration peuvent-elles ouvrir le dimanche et pas nous ? » « Le jour du Seigneur, c'est fini ! C'est d'une autre époque. Aujourd'hui, la vie est devenue dure et les gens ont besoin



PARIS (XIV^e), HIER. Quelque 300 salariés des magasins Bricorama d'Ile-de-France ont manifesté devant le siège de FO. Ils ont symboliquement enterré leur enseigne, qui selon eux, ne survivra pas si le syndicat obtient la fermeture dominicale des magasins.

de travailler », s'agace Willy Serazin, 27 ans, qui a signé son contrat chez Bricorama voici presque un an. Au magasin de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne), où il pointe chaque dimanche, il perçoit les 200 € dont il a besoin pour arrondir ses fins de mois et se demande bien comment il va s'en sortir désormais : « Je serai sûrement obligé de demander des acomptes sur salaire pour faire face. Les syndicats devraient être là pour accompagner les salariés et soutenir leurs demandes... C'est tout le contraire. Personne n'écoute la voix de ceux qui veulent travailler. »

CÉCILE BEAULIEU

« Je veux avoir du temps pour profiter des miens »

DIDIER MORIN • salarié chez Conforama à Saint-Priest (Rhône)

Depuis trente-sept ans qu'il est vendeur chez Conforama, Didier Morin a connu différents plannings de travail. « Entre 1975 et 1989, le magasin était ouvert chaque dimanche. Comme je travaillais aussi le samedi, mes repos étaient fixés les mercredis et vendredis. Pas facile à vivre quand on a une femme fonctionnaire absente du lundi au vendredi et deux filles en bas âge. Même si je pouvais m'occuper de mes enfants le mercredi, je me sentais frustré car je n'avais aucun jour en commun à partager avec ma femme. Et ce n'est pas le soir en semaine en rentrant que je pouvais profiter des miens. »

« Les sites en ligne n'ont jamais proposé aux clients de les livrer le dimanche »

A cette époque, il a dû aussi faire une croix sur d'autres activités. « Fini les matchs de foot du dimanche matin avec mes copains. Impossible aussi de m'occuper de l'association du village de Genas où je suis né... » En 1989, sous la pression du Cidunati, un syndicat représentant les petits commerçants en lutte contre la concurrence déloyale des grandes

surfaces, le Conforama de Saint-Priest — le 4^e plus grand de France en termes de chiffre d'affaires — décide d'arrêter les ouvertures systématiques le dimanche. « Même si mes enfants ont grandi, désormais je ne travaille pas plus de trois dimanches dans l'année : en décembre pour permettre aux clients de faire leurs achats de Noël », détaille Didier Morin. « Conforama a bien essayé d'ouvrir deux dimanches de plus en janvier pendant les soldes mais la clientèle n'était pas au rendez-vous, alors la direction a renoncé. » A 54 ans, Didier Morin, lui, n'a plus l'intention de sacrifier ses activités personnelles. « Quand on est jeune, on pense que les amis c'est pour la vie. Mais, lorsqu'on vieillit, le cercle des proches s'éclaircit. J'ai repris mes activités bénévoles au sein de l'association de mon village. On organise des sorties culturelles ou sportives, des soirées, des réveillons et des balades. Avoir du temps pour soi, pour recréer une vie sociale, vivre en pensant à autre chose que consommer, c'est un vrai bonheur. » Et même, on peut faire des courses sans sortir de chez soi grâce à Internet. Et, constate-t-il, « les sites en ligne n'ont jamais proposé aux clients de les livrer le dimanche »...

C. GUÉ

La guerre d'usure des syndicats

« Les salariés qui ont manifesté devant le siège de FO se trompent de cible. » Secrétaire confédéral en charge du temps de travail chez FO, Didier Porte répond aux protestations des employés de Bricorama pénalisés financièrement par la fermeture des magasins le dimanche. « Notre mission, c'est faire respecter le Code du travail et le repos hebdomadaire, proclame-t-il. Ce n'est pas de notre faute si la loi de 2009 a créé des inégalités de traitement entre les différentes enseignes. » En guise de compromis, FO avait proposé à la direction d'abandonner ses actions en justice en échange de l'utilisation des 20M€ d'aide pour ouverture illégale le dimanche pour verser un treizième mois aux salariés du groupe. « La direction ne veut pas en entendre parler », dé-

plore Kamel Remache, délégué FO de Bricorama. « Les propositions de FO étaient impossibles à réaliser », a expliqué Jean-Claude Bourellet, le patron de Bricorama. Aujourd'hui, une audience doit fixer le montant de ces astreintes qui pourraient culminer à 37 M€, de quoi mettre l'enseigne en péril.

Offensive contre la déréglementation des horaires
Ce bras de fer inédit illustre la guérrilla juridique à laquelle se livrent les syndicats. Ainsi, l'intersyndicale du commerce parisien Clic-P*, mène une offensive tous azimuts contre la déréglementation sauvage des horaires dans les grandes enseignes de la capitale. En juin, les Galeries Lafayette et le BHV ont dû renoncer à leur projet d'étendre leurs plages horaires

en soirée, tandis que le parfumeur Sephora a été assigné devant le tribunal en octobre pour travail de nuit dans son magasin des Champs-Élysées et l'ouverture dominicale de sa boutique de Bercy. Franprix, Casino, Monoprix, Uniqlo et Abercrombie & Fitch font aussi parties des « cibles ». Les syndicats ont déjà gagné plusieurs combats judiciaires, notamment contre l'ouverture de supérettes parisiennes le dimanche après 13 heures. Les Galeries Lafayette, sous la pression de l'intersyndicale et après une assignation de la CGT, ont renoncé à faire travailler les vendeurs après 21 heures durant les soldes flottants.

CB. ET M.L.

* Le Clic-P, Comité de liaison intersyndical du commerce de Paris, regroupe la CFDT, la CFTC, la CGC, la CGT, FO et SUD.